

Villabé, le 22 juin 2016

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2121.7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,
en séance ordinaire,
LE MERCREDI 29 JUIN 2016 A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2016.**
2. **Porter à connaissance des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.**
3. **Affaires financières**
 - A- Décision modificative n°1 - budget ville.
 - B- Admission en non-valeurs de créances non recouvrées.
 - C- Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).
 - D- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
4. **Affaires administratives**
 - A- Abrogation de la délibération n°06/2016 du 11/03/2016 relative au marché de services des installations collectives de chauffage.
 - B- Convention de partenariat avec l'association Villabé Courir pour le plaisir.
 - C- Avenant N°3 à la convention de mise à disposition des installations sportives au profit du collège Rosa Parks.
 - D- Fixation des tarifs des manifestations organisées par le service culturel.
 - E- Protocole de préfinancement de raccordement aux réseaux publics.
 - F- Règlement intérieur de la Maison des Associations.
 - G- Convention de co-production avec l'association centenaire de la guerre 14-19.
5. **Urbanisme**
 - A- Refus du transfert de compétence automatique PLU à l'EPCI.
 - B- Autorisation d'urbanisme pour le réaménagement de l'accueil de la Mairie.
 - C- Déclaration de projet sur le site des Coudras.
6. **Questions orales**
7. **Informations**
 - Dématérialisation des Assemblées.
 - Retour sur le projet de territoire.

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

